



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 40269

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les délais de la conférence intergouvernementale sur le système des brevets européens. Il est en effet indispensable que les conditions dans lesquelles les protections des brevets sont assurées en Europe soient améliorées. Dans la compétition économique internationale, c'est l'accès aux compétences et au savoir-faire qui détermine les chances de succès d'une opération. Tout handicap placé au départ, notamment en ce qui concerne le coût et les délais de dépôt des brevets, est à cet égard un obstacle. C'est pourquoi il lui demande les actions entreprises par le Gouvernement français afin de permettre une rapide issue au mandat donné par la conférence intergouvernementale à l'organisation européenne des brevets.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40269

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 269

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)